

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-02-25-003

Séance du 25 février 2026

Date de convocation : 12 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX- PAGE	A	C. GUILLEMOT
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	A	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	A	P. BELAIR
Mustafa SARIKAYA	A		Carine MOUSTAUD	A	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A		Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	A	L. RAVEROT
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	P	

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian GUILLEMOT

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 16

Pouvoirs : 5

Nombre de conseillers votants : 21

Quorum : 14

Objet : FINANCES - Bilan des cessions et acquisitions sur l'année 2025

Rapporteur : Aurore SAMIER, cinquième Adjointe

Il est expliqué à l'assemblée délibérante, qu'en vertu des articles L. 2411-1 à L. 2411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Le bilan des cessions et des acquisitions pour l'année 2025 est le suivant :

Les cessions 2025 :

- Cession de 10 m² du chemin de Castel au profit de Madame Guylaine MARTIN et Monsieur CORREIA VAZ Pedro (délibération 2024-02-06-016) :
Madame Guylaine MARTIN et Monsieur CORREIA VAZ Pedro ont fait part de leur volonté d'acquérir une portion de 10 m² du chemin de Castel, afin de pouvoir poser un portail et ainsi de clôturer leur parcelle. Le prix convenu entre les parties est celui de l'Avis de France Domaines 7302-D du 28 novembre 2023, demandé à titre informatif, soit 1 210 €
- Cession au profit du garage Arno Automobiles d'un véhicule dédié à la police municipale
remplacement : 2 000 €

Accusé de réception en préfecture
à 00:27:10 le 26/02/2026
Date de réception préfecture : 04/03/2026

- Cession d'une balayeuse au profit de l'entreprise LEMONNIER, située Zone artisanale du carrefour des Biards, 50540 ISIGNY LE BUAT, pour un montant de 5 000 €, dans le cadre du renouvellement de la balayeuse.

Les acquisitions 2025 : pas d'écritures d'acquisition sur l'exercice 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2411-1

Considérant les cessions ayant fait l'objet d'écritures en 2025,

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- D'Approuver le bilan des cessions 2025 tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260225-2026-02-25-003-DE
Date de réception préfecture : 04/03/2026